

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30963**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Urbanisme et aménagement »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE) - Ecole des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires	Présidente, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme, 341n Etudes en urbanisme et aménagement, 341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Urbanisme et aménagement** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- La conception, la programmation et la mise en œuvre de projet d'aménagement urbain en lien avec les politiques publiques territoriales
- Le développement et la gestion de projets de villes
- L'élaboration et l'évaluation de politiques urbaines et territoriales
- La communication et la réalisation d'actions de médiation concernant les projets urbains et territoriaux

Le Master Mention « **Urbanisme et aménagement** » propose deux parcours :

- **Programmation, conception et conduite de projets urbains**
- **Politiques et stratégies urbaines et territoriales**

- Parcours « **Programmation, conception et conduite de projets urbains** » :

- Analyser et évaluer les projets d'aménagement urbain
- Evaluer un projet d'urbanisme et d'aménagement urbain
- Connaître le cadre réglementaire, les enjeux territoriaux, les différentes configurations territoriales et les dispositifs d'action de l'urbanisme
- Coordonner, programmer et conduire des projets urbains en lien avec les partenaires institutionnels (études préalables, composition spatiale, temporalités et modalités des consultations urbaines, montage financier, juridique et organisationnel, maîtrise foncière et gestion stratégique des cessions de terrain, dispositifs de pilotage)
- Mettre en relation différentes échelles territoriales (le quartier, la ville, la région métropolitaine), différents champs professionnels (urbanisme, politique, social, ingénierie, architecture, etc.) et différents enjeux (espaces publics, transport, logement, environnement, développement économique, etc.)

- Parcours « **Politiques et stratégies urbaines et territoriales** » :

- Evaluer et anticiper les besoins futurs de la société dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme
- Analyser et diagnostiquer le développement économique, international, social et culturel des villes
- Analyser et évaluer des politiques publiques (environnement, cohésion sociale, réhabilitation et renouvellement urbain, extension, développement social et économique)
- Adopter une approche transversale, globale et multi-scalaire des enjeux urbains
- Gérer les relations entre l'environnement et les enjeux économiques et sociaux afin de répondre aux besoins de la société dans le cadre du développement durable
- Concevoir, coordonner et promouvoir des programmes d'aménagement et d'urbanisme stratégique (plans, programmes, mesures)
- Participer à la mise en œuvre des documents de planification territoriale (PLU, COS, POS...)
- Intégrer des dimensions esthétiques (comme le design) dans les propositions d'aménagement et d'urbanisme
- Communiquer et réaliser des actions de médiation concernant les projets de villes et échanger des informations sur les stratégies de développement local

- **Capacités transversales au diplôme de Master** :

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

F-Construction
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques
O-Administration publique
N-Activités de services administratifs et de soutien

- Administrations publiques
- Collectivités territoriales
- Entreprises publiques et para-publiques (SEM, OPAC...)
- Entreprises privées (Bureaux d'études, aménageurs et promoteurs privés...)
- Bureaux d'études
- Organismes consulaires
- Cabinets d'architecture et d'urbanisme
- Sociétés immobilières
- Chambres consulaires
- Associations
- Urbaniste concepteur
- Ingénieur urbaniste
- Ingénieur de conception et de programmation
- Agent de développement
- Animateur de développement
- Chargé de mission
- Chargé d'opération (urbaine et sociale)
- Chargé d'études urbaines
- Collaborateur au sein d'un cabinet d'architectes

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local
K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics
C1503 : Management de projet immobilier
K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun lien avec d'autres certifications

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut d'urbanisme de Lyon

14 avenue Bertelot

69007 Lyon

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31470

En 2004, le master Urbanisme et Aménagement est créé, succédant au DESS Urbanisme, Aménagement et Gestion de la ville